



Retraite anticipée carrières longues

Par **dhl**, le **14/04/2012** à **22:27**

Bonjour,

née en Septembre 1954, j'ai commencé à travailler à partir de 14 ans (soit à partir de juillet 1968). J'ai travaillé jusqu'à ce jour dans le privé et dans le public sur les périodes suivantes: 1968-1979 cuisinier dans le privé 1979-1993: ouvrier d'état toujours comme cuisinier 1993 à ce jour dans le privé cuisinier. Je relève donc de deux régimes de retraites différents: celui de la crav relatif aux périodes que j'ai effectué dans le privé; et celui des pensions civiles du ministère de la défense pour mes 15 ans dans le privé. Je suis éligible pour ma retraite du privé au titre d'une carrière longue. Il m'est possible de percevoir ma retraite depuis juillet 2011. Ors ayant pris contact avec le service des pensions civiles et militaires la caisse de dépôt et de consignation l'administration m'a fourni un certificat de pension éligible au 11 septembre 2014 soit à mes 60 ans. C'était la loi à l'époque. Sinon faite un recours ce que j'ai fait il y a 2 ans toujours aucune réponse. Recours au tribunal administratif de Bordeaux j'attends. Sinon à 60 ans j'aurais cotisé 46 années. Alors les grandes phrases des candidats avant dix-huit vous parlez à 60 ans et ceux qui ont commencé à 14 ans aussi nous les poly-pensionnés nous sommes marrons.

Par **kingdom**, le **01/05/2012** à **03:18**

ça vous empêche pas de la demander dans le privé en attendant leur réponse